

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 MARS 2021

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **Affaires générales :**

Désignation d'un secrétaire de séance,  
Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 février 2021,

#### **Finances :**

Compte de gestion 2020,  
Compte administratif 2020,  
Affectation des résultats,  
Vote des taxes locales 2021,  
Budget principal 2021,  
Participation communale à l'étude de faisabilité du site de l'Ancienne Eglise,  
Tarifs communaux 2020/2021

#### **Ressources Humaines :**

Création d'un poste au service technique en partenariat avec la Mission Locale,

#### **Questions diverses :**

**Présents** : Jean Jacques CAVALIERE, Catherine SOU AH Y, Robert BODEVIN, Amelie FOUET, Arnaud SERRANO, Marie Claire DUCOL, Brigitte AUZEAU, Jean Claude CHANY, Maria PEIXOTO, Marie ESCRIBANO, Marie-Josèphe CHARRIER, Jean Louis RAMOS, Magali URDICIAN, Frédéric VITORIA, Pierre SAVOCA.

**Présents par procuration** : Cyril GONZALEZ (procuration à Jean Jacques CAVALIERE).

**Absents excusés** : Nathalie DOS SANTOS, Mario VALENTE, Amalia QUINTON, Boris COISSARD, Sébastien DELGADO, Denis GRUDET, Séverine DAMERON.

**Secrétaire de séance** : Catherine SOU-AH-Y (16 voix POUR).

*Ouverture de la séance à 19h30*

### **THEME N°1 : AFFAIRES GENERALES :**

**A. Désignation d'un(e) secrétaire de séance** : Catherine SOU-A-Y. 16 voix POUR

**B. Validation du compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2021** : 16 voix POUR

Laurent BIZOT : rappelle les dates des prochaines élections départementales et régionales. Elles auront lieu les 13 et 20 juin 2021. Il est nécessaire de compléter les tableaux de présence des élus des deux bureaux de vote avant de quitter la salle, après le conseil municipal.

Suite à la décision de l'ensemble des membres de l'opposition de ne pas être présent lors de ce conseil pour des raisons liées à la pandémie, la Préfecture du Puy-de-Dôme et l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne Rhône Alpes n'ont pas émis d'opposition au bon déroulement de la réunion de ce soir.

Les membres de l'opposition ont déposé un courrier demandant à Monsieur le Maire le report du conseil municipal du 25 mars 2021. Ils demandent que ce courrier soit mis dans le compte-rendu de cette réunion. Il est décidé à l'unanimité qu'il n'apparaîtrait pas dans ces lignes.

**16 voix POUR**

**THEME N°2 : FINANCES :**

**A-Les résultats comptables 2019 et 2020 :**

Nature	Investissement		Fonctionnement	
	2019	2020	2019	2020
<b>Dépenses</b>	857 839.69 €	495 884.09 €	2 629 722.68 €	2 694 704.52 €
<b>Recettes</b>	885 949.27 €	604 486.79 €	3 027 220.41 €	2 940 671.54 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>28 109.58 €</b>	<b>108 602.70 €</b>	<b>397 497.73 €</b>	<b>245 967.02 €</b>
<b>Résultat reporté</b>	639 610.41 €	667 719.99 €	472 259.48 €	599 526.80 €
<b>Affectation du résultat</b>			270 230.41 €	279 944.99 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>667 719.99 €</b>	<b>776 322.69 €</b>	<b>599 526.80 €</b>	<b>565 548.83 €</b>

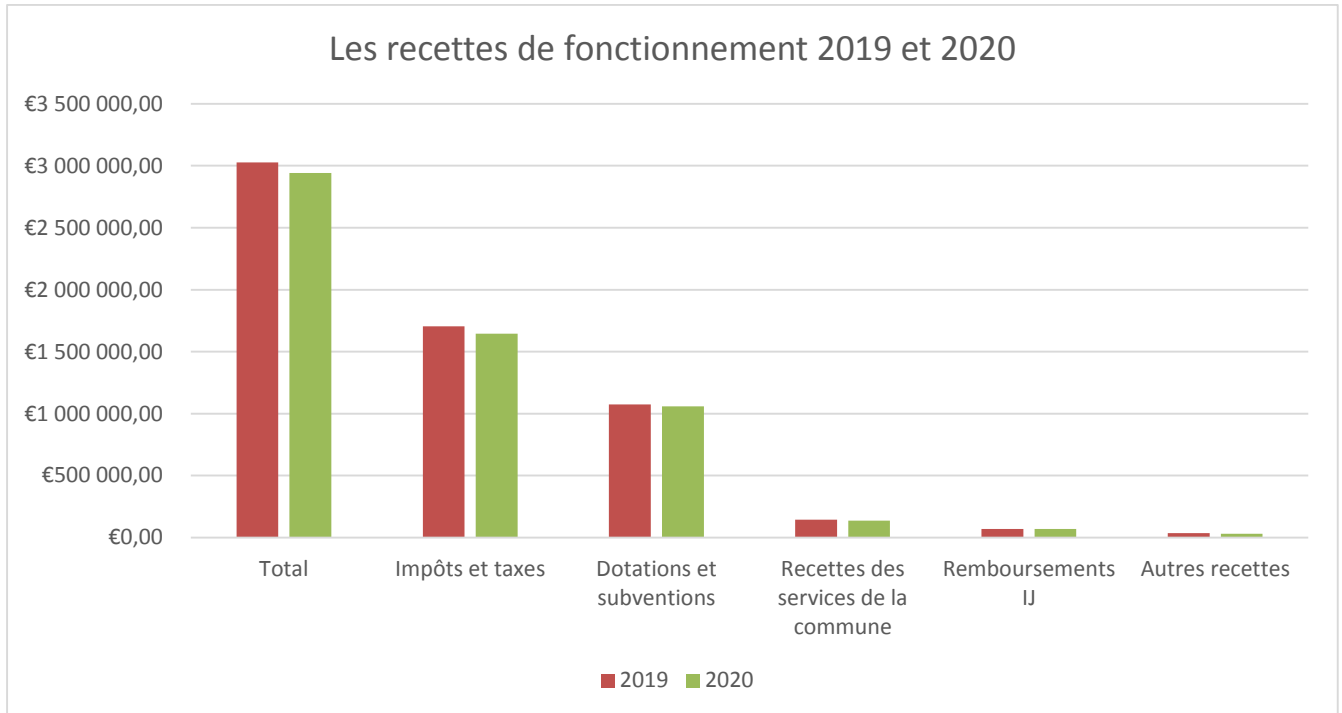
L'exercice comptable 2020 donne un résultat excédentaire en fonctionnement et en investissement au 31 décembre 2020. La commune de Vertaizon est dans la même situation que lors de la clôture de l'exercice 2019.

Ce résultat est positif pour le budget 2021, mais il faut prendre en compte le fait qu'un emprunt de 1 000 000.00 € avait été réalisé en 2018 pour l'aménagement de l'A.L.S.H. et d'autres projets qui n'ont pas vu le jour. L'exécutif souhaite conserver la somme restante afin de faire face aux travaux sur les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales programmés dans le schéma du zonage d'assainissement de la commune réalisé par la SAFEGE.

## **B-LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

### **Les recettes encaissées sur les exercices 2019 et 2020 :**

Les recettes encaissées sur l'exercice 2019 s'élèvent à 3 027 570.41 € et sur l'exercice 2020 à 2 940 671.54 €. Elles sont réparties de la manière suivante :



La commune de Vertaizon est essentiellement financée par le prélèvement des impôts locaux des habitants et des Dotations et subventions versées par l'Etat. Les recettes des services de la commune sont représentées par la facturation des repas du restaurant scolaire aux familles. Les remboursements, par notre assurance statutaire, des indemnités journalières permettent de couvrir une partie du coût des agents remplaçants.

Nous voyons, toutefois, une baisse de l'ensemble des recettes de la collectivité d'un exercice à l'autre. Cette situation est due à la baisse des subventions et des dotations de l'Etat, mais aussi au fait qu'une taxe additionnelle sur les droits de mutation n'a pas été versée sur l'exercice 2020 (-62 000.00 €). Cependant, les recettes liées uniquement aux impôts locaux restent stables ou sont en augmentation (voir graphique suivant en page 4).

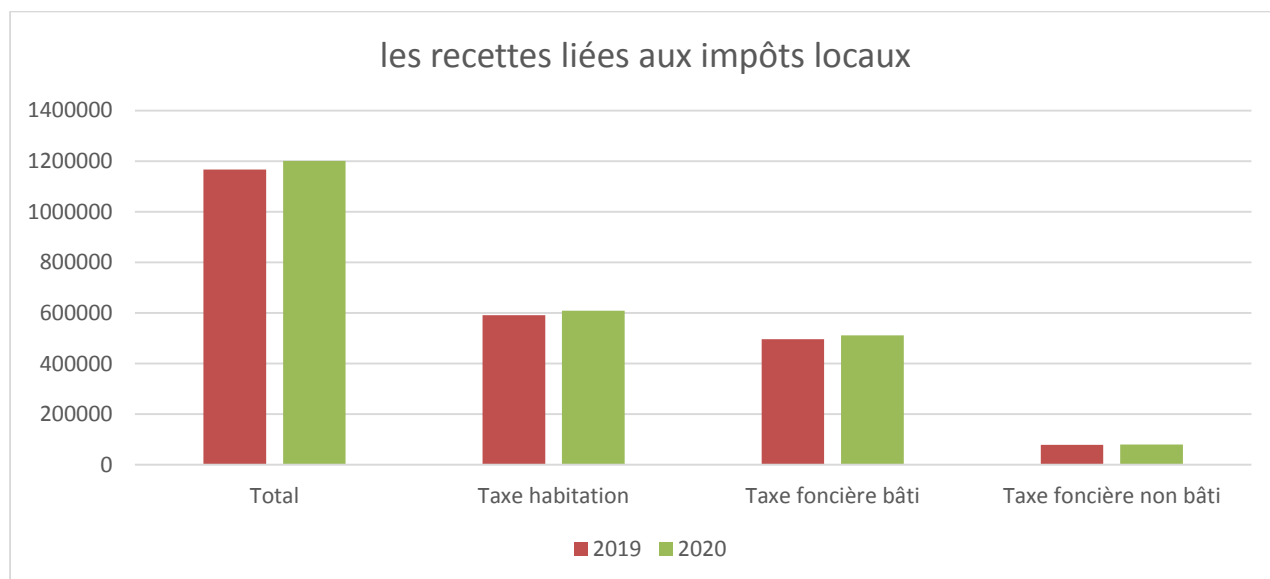
La crise sanitaire impacte aussi notre budget. Le restaurant scolaire est resté fermé entre le 17 mars et le 31 mai 2020, soit 7 000.00 € de recettes en moins.

Les « autres recettes » restent très basses car les loyers de la gendarmerie ne sont toujours pas encaissés sur l'exercice 2020.

### **Les recettes fiscales :**

Les taux de taxes locales sont restés inchangés sur les années 2019 et 2020. La réforme de la taxe d'habitation s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Une somme d'un montant de 609 375.00 € a été attribuée à la commune de Vertaizon. Les taux de taxes sont les suivants :

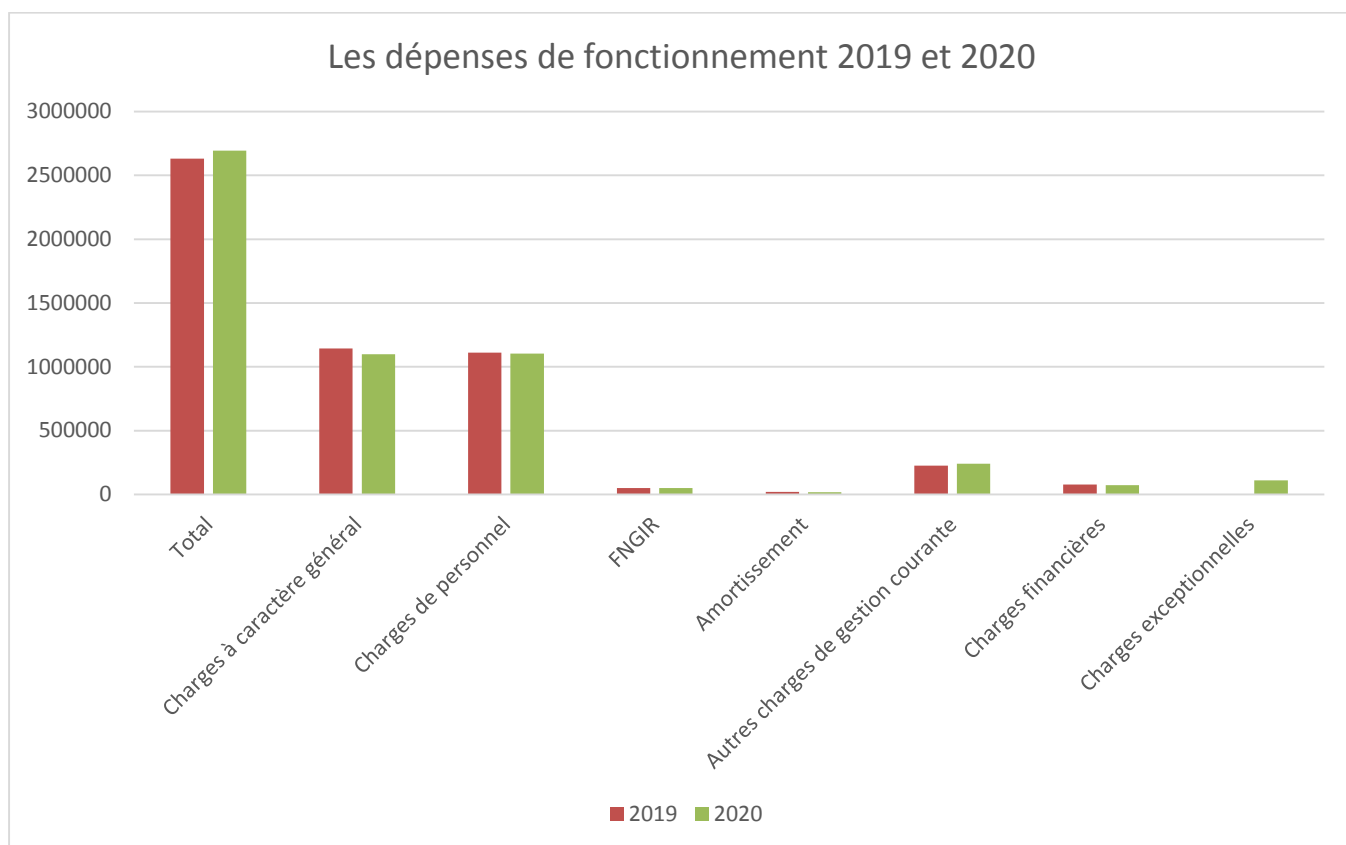
<b>TAXES</b>	<b>TAUX DE REFERENCE</b>
Taxe foncier bâti	21.00 %
Taxe foncier non bâti	139.90 %
Taxe d'habitation	16.25 % (2019)



### **Les recettes liées aux loyers de la gendarmerie :**

Par ailleurs, il manque les recettes des loyers de la gendarmerie qui n'apparaissent pas sur les exercices 2019 et 2020, d'un montant de 101 300.00 € chaque année. Les sommes sont régularisées sur l'exercice 2021 pour un montant de 202 600.00 €.

## **C-LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**



### **Les charges à caractère général :**

Les charges à caractère général s'élèvent à 1 143 107,46 € en 2019 et 1 098 061,97 € pour 2020. Elles regroupent l'ensemble des dépenses de la vie quotidienne des services de la collectivité. Nous remarquons une légère baisse qui est à mettre en rapport avec la crise sanitaire de 2020 où la plupart des services n'ont pas fonctionné pendant plusieurs semaines.

### **Les charges de personnel :**

2019	2020
1 111 221,96 €	1 103 796,78 €

Les charges de personnel restent stables entre les deux années (-0,66% d'évolution). Le delta de 7 425,18 € entre les deux années s'explique par le fait que certains non-titulaire ont vu leur contrat renouveler qu'à l'issue de la période du premier confinement. A partir du mois de novembre 2020, deux contractuels ont été recrutés pour faire face au protocole sanitaire mis en place dans les écoles.

### **Le F.N.G.I.R. :**

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources permet de compenser pour chaque commune les conséquences financières de la réforme de la suppression de la taxe professionnelle. L'Etat considère l'effet neutre pour la commune de Vertaizon, car la collectivité verse et reçoit le même montant de 50 448,00 € chaque année.

### **Les autres charges supportées par la commune de Vertaizon :**

Les indemnités brutes des élus s'élèvent à 60 012,82 € en 2019 et 64 144.31 €. Cette différence s'explique par le fait qu'un adjoint de plus a été élu à partir du 28 mai 2020.

La commune de Vertaizon participe, en 2019, à hauteur de 83 639.45 € au Service d'Incendie et de Secours du Département du Puy-de-Dôme. Le montant 2020 est en baisse à 82 095.98 €.

Elle verse aussi, dans le cadre de sa démarche d'animation du territoire des subventions aux associations actives pour un montant de 20 000.00 € en 2019 et de 20 050.00 € en 2020. Nous retrouvons dans ce chapitre les aides versées aux écoles pour un montant de 23 000.00 € en 2019 et 24 706.42 € en 2020.

Par ailleurs, la commune verse une subvention de 15 000.00 € chaque année pour le fonctionnement du C.C.A.S. et des participations au S.I.A.S.D. de Lezoux et de la Mission Locale de Cournon d'Auvergne.

### **Les emprunts :**

En 2019, la commune a remboursé 190 726.55 € en capital et 77 142.16 € en intérêt, soit un montant de 267 868.71 €. En 2020, les montants sont les suivants : 183 508.35 € en capital et 71 018.51 € en intérêt, soit un total de 235 450.00 €. Il est nécessaire d'ajouter dans la liste des emprunts, le remboursement, en 2020, de la première annuité de l'emprunt à taux zéro accordé par la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme dans le cadre de l'Aménagement de l'A.L.S.H., soit 19 200.00 €

Les emprunts de la collectivité sont actuellement au nombre de six :

<b>Numéros</b>	<b>Investissements</b>	<b>Montant initial</b>	<b>Fin de remboursement</b>
<b>1</b>	Travaux 2007	700 000.00 €	2026
<b>2</b>	Groupe scolaire 1 <sup>ère</sup> T	807 210.77 €	2029
<b>3</b>	Groupe scolaire 2 <sup>ème</sup> T	840 588.14 €	2038
<b>4</b>	Aménagement ALSH	500 000.00 €	2038
<b>5</b>	Autres projets	500 000.00 €	2038
<b>6</b>	Aménagement ALSH	69 911.00 €	2024

La dette de la commune s'élève actuellement au 31 décembre 2020 à 2 475 168.00 € en capital.

**D-Les investissements réalisés en 2019 et 2020 :**

Natures	2019		2020	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Rue Jean Jaurès		125 736.00 €		
Rue de la Paix	92 386.28 €	102 417.00 €		
Voirie Pradel			2 440.00 €	
Voirie et Réseaux rue du Puy Beny			20 222.73 €	
Sécurisation voirie départementale en agglo				7 500.00 €
Mur de clôture SERINDAT	13 957.20 €			
Mur de soutènement	3 720.00 €		26 046.00 €	
Parc DELAIRE	62 231.66€		82 882.77 €	26 709.00 €
Abris touche football	3 240.00 €			
Cimetière	7 000.00 €		4 200.00 €	
Monument aux morts	1 255.00 €		17 520.00 €	
Travaux ALSH	399 720.53 €	148 715.72 €	27 268.35 €	88 325.27 €
Aménagement Mairie	6 557.74 €		9 374.84 €	
Logements communaux	27 082.38 €			
WC Public			5 304.38 €	
Terrain de foot (filet)			1 570.80 €	
Portail restaurant			34 328.76 €	7 200.00 €
Informatique			2 176.56 €	
Porte-manteaux écoles	492.14 €			
Trois lits Mezzanine	570.40 €			
Mobilier	4 629.26 €		850.26 €	
Auto laveuse	3 240.00 €			
Débroussailleuse			599.00 €	
Four mixte			17 043.60 €	
Lave-linge			1 000.00 €	
Taille Haie			640.00 €	

Vote du compte de gestion 2020 : Il représente la comptabilité de la commune de Vertaizon réalisée par la trésorerie de Billom.

Nature	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	495 884.09 €	2 694 704.52 €
Recettes	604 486.79 €	2 940 671.54 €
Résultat de l'exercice	<b>108 602.70 €</b>	<b>245 967.02 €</b>
Résultat reporté	667 719.99 €	599 526.80 €
Affectation du résultat		279 944.99 €
Résultat de clôture	<b>776 322.69 €</b>	<b>565 548.83 €</b>

**16 voix POUR**

Vote du compte administratif 2020 : Il représente la comptabilité de la commune de Vertaizon réalisée par les services de la Mairie. Monsieur le Maire quitte la salle afin que l'assemblée délibérante puisse discuter et voter le document budgétaire. Le compte administratif est égal au compte de gestion de la trésorerie.

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe demande à l'assemblée si certaines personnes souhaitent faire des remarques sur le document. Il est procédé au vote du compte administratif.

Nature	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	495 884.09 €	2 694 704.52 €
Recettes	604 486.79 €	2 940 671.54 €
Résultat de l'exercice	<b>108 602.70 €</b>	<b>245 967.02 €</b>
Résultat reporté	667 719.99 €	599 526.80 €
Affectation du résultat		279 944.99 €
Résultat de clôture	<b>776 322.69 €</b>	<b>565 548.83 €</b>

**15 voix POUR**



Vote de l'affectation du résultat :

Un excédent de clôture de fonctionnement : 565 548.83 €  
 Un excédent de clôture d'investissement : 776 322.69 €  
 Un Reste à réaliser en dépense de : 426 735.00 €  
 Un Reste à réaliser en recette de : 87 300.00 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de la façon suivante :

Affectation complémentaire en réserve (recettes investissement 1068) : 300 000.00 €  
 Une recette de fonctionnement (article R002) : 265 548.83 €

**16 voix POUR**

**E-Le budget primitif 2021 :****La section de fonctionnement :**

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 3 412 396.83 €, avec une reprise du résultat 2020 de 265 548.83 € en excédent.

Dépenses de fonctionnement par chapitre :

<b>CHAPITRES</b>	<b>MONTANTS BP 2021</b>
011-Charges à caractère général	1 217 390.00 €
012-Charges de personnel	1 211 115.00 €
65-Autres charges de gestion courante	239 941.51 €
66-Charges financières	66 567.00 €
67-Charges exceptionnelles	4 193.47 €
022-Dépenses imprévues	100 000.00 €
023-Virement à la section d'investissement	509 710.87 €
042-Opérations d'ordre (dotations aux amortissements)	13 030.98 €

**Chapitre 011 : Charges à caractère général : 1 217 390.00 €**

Elles regroupent l'ensemble des dépenses de la vie quotidienne des services de la collectivité et représentent 36% des dépenses de fonctionnement :

- Les consommations des fluides des bâtiments, des services et des véhicules,
- Les fournitures propres à chaque service,
- L'entretien des bâtiments et l'ensemble des contrats de maintenance et de location en cours,
- Les dépenses liées aux missions du service technique, du restaurant scolaire, de la médiathèque...
- Les impôts locaux des bâtiments appartenant à la collectivité.

Des domaines sont à mettre en avant car ils impactent plus fortement les dépenses de la collectivité.

Les remboursements de l'emprunt liés à la Gendarmerie de Vertaizon : ils s'élèvent à 171 000.00 € pour l'année 2021. La progressivité de l'annuité est de 1.25% jusqu'en 2044. En recette, les

loyers des habitations (101 300.00 €) permettent de couvrir une partie de cette dépense. La commune assume seule, cette année, 69 700.00 €.

Autres frais divers : 302 500.00 € de prévu pour 2021. Nous retrouvons dans cet article les dépenses liées au contrat de vérification des extincteurs avec la société GEF sécurité et l'appel d'offre passé avec l'entreprise DEKRA pour faire tous les contrôles réglementaires des ERP, des structures (jeux, poteaux de basket...) et du matériel utilisé par le service technique (Tractopelle...). Les dépenses les plus importantes sont liées au partenariat avec la Ligue de l'Enseignement et l'Amicale Laïque de Vertaizon pour assurer des services d'encadrement et d'accueil des enfants toute au long de l'année scolaire. Le bilan 2020 fait apparaître les détails suivants :

Coûts des Activités de l'Amicale Laïque de Vertaizon : 245 051.39 €

Les mercredis : 2 793.60 €

Les Petites vacances : 4 031.89 €

Le Périscolaire : 20 882.97 €

La Pause méridienne : 47 173.21 €

Les adolescents : 5 660.08 €

Salaires et charges du personnel de la FAL mis à disposition de l'ALSH : 137 304.00 €

Temps d'Activités Périscolaires : 27 205.67.21 €

La collectivité dispose de financement dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme qui verse une subvention de 96 898.66 €. Elle a été augmentée dans le cadre de la pandémie en 2020. Cette subvention sera renouvelée en 2021 dans les conditions initiales du contrat.

Etudes et recherche pour 75 100.00 €. Une somme importante a été prévue afin de couvrir les frais liés aux trois études :

Le schéma directeur du zonage d'assainissement de la commune de Vertaizon : 40 100.00 €

Le schéma directeur immobilier et énergétique : 14 500.00 €

L'étude de faisabilité des jardins familiaux : 20 500.00 €

Chapitre 012 : Charges de personnel : 1 211 115.00 €

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel qui s'élèvent à 1 211 115.00 €. Il représente 35% des dépenses de fonctionnement. Ces dépenses sont en hausse de 1.8 % par rapport aux prévisions de l'année 2020. Elles intègrent les avancements de grade des fonctionnaires validés en 2020, l'ensemble des avancement d'échelon prévus au cours de l'année 2021, ainsi que la réforme Parcours Professionnels Carrières et Rémunération lancée en 2016. 2021 est la dernière année de revalorisation des grilles d'évolution des rémunérations des fonctionnaires.

L'ensemble de la masse salariale est pris en compte dans le budget prévisionnel. Elle ne tient pas compte de la baisse des rémunérations en cas d'absence prolongée. Il est prévu d'apporter un soutien au service technique en recrutant un jeune sur un emploi aidé. La commune de Vertaizon passera une convention de partenariat avec la Mission Locale.

014 : Atténuation de produits : 50 448.00 €

Voir explication en pages n°5 et 6.

022 : Dépenses imprévues : 100 000.00 €

Cette année une somme de 100 000.00 € est prévue sur cette ligne.

023 : Versement à la section de fonctionnement : 509 710.87 €

Cette année la commune verse une somme importante pour financer une partie de son investissement. Il s'agit de l'autofinancement des actions.

042 : Opérations d'ordre et de transfert entre section :

13 080.98 € Il s'agit des dotations aux amortissements.

65 : Autres charges de gestion courante : 239 941,51 €

Indemnités des élus	67 130.00 €
Créances admises en non-valeur	2 354.51 €
Versement au SDIS	82 056.00 €
Adhésions aux organismes partenaires	15 000.00 €
Subvention versée au CCAS	15 000.00 €
Subventions versées aux écoles	33 400.00 €
Subventions versées aux associations	25 000.00 €
Autres	1.00 €

Une somme identique à 2020 est prévue dans le cadre du versement des subventions aux deux écoles de la commune, soit 33 400.00 €.

66 : Charges financières : 66 567.00 €

Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette à hauteur de 66 000.00 € et du versement à l'EPF SMAF pour 567.00 €.

67 : Charges exceptionnelle : 4 193.47 €

Régularisation d'une prestation 2019 au service urbanisme du Grand Clermont.

Les recettes de fonctionnement par chapitre :

<b>CHAPITRES</b>	<b>MONTANTS BP 2021</b>
002-Résultat d'exploitation reporté	265 548.83 €
013-Atténuation de charges	70 000.00 €
70-Produits des services	144 190.00 €
73-Impôts et taxes	1 632 717.00 €
74-Dotations et subventions	992 036.00 €
75-Autres produits de gestion courante	304 902.00 €
76-Produits financiers	3.00 €
77-Produits exceptionnels	3 000.00 €

002-Résultat d'exploitation reporté : 265 548.83 €

Le résultat de clôture 2020 fait ressortir un excédent de 565 548.83 €. Il est proposé de mettre en recettes supplémentaires en réserve 300 000.00 € au 1068 en investissement afin de conserver une

somme importante pour réaliser les travaux liés à l'étude du zonage d'assainissement de la commune.

La commune conserve de cette façon 265 548.83 € de recettes en fonctionnement lié à l'excédent.

013 : Atténuation de charges : 70 000.00 €

Il s'agit des remboursements des indemnités journalières des agents en congés maladie.

70 : Produits des services : 144 190.00 €

Il s'agit des recettes liées à la facturation des repas du restaurant scolaire.

73 Impôts et taxes : 1 632 717.00 €

Impôts locaux	1 200.000.00 €
Intercommunalité	414 917.00 €
Taxe sur les pylônes électriques	17 800.00 €

74 Dotations et subventions : 992 036.00 €

Dotations globales de fonctionnement	785 000.00 €
Subventions diverses de fonctionnement	34 066.00 €
Compensation par l'Etat des exonérations sur les taxes locales	47 000.00 €
Fonds d'amorçage et Contrat Enfance Jeunesse de la CAF	125 970.00 €

75 : Autres produits de gestions courantes : 304 902.00 €

Il s'agit, pour une très grande partie de la recette, des loyers annuels de la gendarmerie pour un montant de 101 300.00 € en 2021 et du remboursement des années de loyers 2019 et 2020 pour une recette de 202 600.00 €. Nous retrouvons les paiements des fermages pour 1 000.00 €.

76 : Produits financiers et 77 : Produits exceptionnels : 3 003.00 €

Il s'agit des remboursements des sinistres des assurances pour l'essentiel.

**La section d'Investissement :**

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 2 026 181.54 €, avec une reprise du résultat 2020 en excédent de 776 322.69 €.

**Les opérations financières :**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Remboursement des emprunts en capital	169 500.00 €	Solde d'exécution reporté	776 322.69 €
Remboursement du PTZ de la CAF (Aménagement ALSH)	12 677.75 €	Virement de la section de fonctionnement	509 710.87 €
Remboursement EPF SMAF (four à pain)	4 476.01 €	Amortissement	13 030.98 €
		Dotations et réserves	526 551.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>186 653.76 €</b>		<b>1 825 615.54 €</b>

Opération 10005 : Voirie des Communes : 1 026 725.00 €

<b>DEPENSES</b>	
Participations versées au SIEG	247 675.00 €
Réfection de voirie et travaux des amendes de police	124 450.00 €
Travaux des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales (suite au schéma directeur).	654 600.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 026 725.00 €</b>

BRIGITE AUZEAU : Avez-vous fait une étude globale pour l'assainissement et quels étaient les coûts des travaux.

Jean Jacques CAVALIERE : L'étude est en cours et précisera les priorités et les coûts des travaux.

Laurent BIZOT : La priorité sera donnée à la lutte contre les inondations à Chignat.

Opération 10007 : Aménagement espaces publics : 100 000.00 €

<b>DEPENSES</b>	
Aménagement terrain multisports	55 000.00 €
Propriété DELAIRE (sécurisation)	7 200.00 €
Cimetière	37 800.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 000.00 €</b>

Les recettes de cette opération s'élèvent à 88 906.00 €. Elles se déclinent de la façon suivante :

53 000.00 € de subvention de la Région pour la réalisation du Parc DELAIRE.

1 600.00 € de subvention de l'ONAC pour le déplacement du monument aux morts.

2 700.00 € de subvention de la ligue de football pour les abris des bancs de touche.

22 010.00 € de la Région et 9 596.00 € du Département pour financer l'Aménagement du terrain multisports.

Opération 10009 : Bâtiments communaux : 477 135.00 €

<b>DEPENSES</b>	
Remplacement des fenêtres de la salle des fêtes	70 000.00 €
Changement chaudière salle des sports	50 000.00 €
Portes école	4 800.00 €
Programme schéma directeur immobilier	6 500.00 €
Travaux suite au schéma directeur immobilier	224 900.00 €
Agenda d'accessibilité	120 935.00€
<b>TOTAL</b>	<b>477 135.00 €</b>

Les recettes de cette opération s'élèvent à 76 660.00 €. Elles se déclinent de la façon suivante :

30 000.00 € de subvention de l'Etat (DETR) liée à l'Aménagement de l'ALSH.

17 497.00 € de subvention de l'Etat (DETR) et 29 163.00 € de la Région liées au remplacement des menuiseries de la salle des fêtes.

Opération 10011 : Services Municipaux : 185 667.78 €

Contrat logiciel administratif : 26 800.00 €

Achat épareuse : 32 000.00 €

Achat lave-vaisselle : 25 000.00 €

Matériel de transport : 30 000.00 €

Matériel informatique : 27 667.78 €

Achat divers : 44 200.00 €

Robert BODEVIN : les caméras pourront être prévues dans cette opération ?

Laurent BIZOT : Oui tout à fait.

Opération 10016 : Ecoles : 50 000.00 €

Pour un projet d'équipement informatique de l'école élémentaire, avec la possibilité de bénéficier de 35 000.00 € de financement de la part de l'Etat.

Frédéric VITORIA : Si les membres du conseil valident le budget 2021 tel qu'il présenté aujourd'hui, et en particulier la prévision de l'emploi aidé, ce dernier est-il automatiquement créé ?

Laurent BIZOT : Non, le vote du budget 2021 valide des prévisions pour une année complète, il est nécessaire de faire passer une délibération complémentaire pour créer le poste en emploi aidé.

Vote des taxes locales :

Il est proposé de maintenir les taux de taxes.

<b>TAXES</b>	<b>TAUX DE REFERENCE</b>
Taxe foncier bâti	21.00 %
Taxe foncier non bâti	139.90 %

**16 voix POUR**

Vote du budget primitif 2021 :

Il est proposé d'adopter le budget de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	2 026 181.54 €	2 026 181.54 €
Fonctionnement	3 412 396.83 €	3 412 396.83 €

**16 voix POUR**

### **F-Participation communale à l'étude de faisabilité du Site de l'Ancienne Eglise :**

Les membres du conseil doivent se positionner sur le fait d'apporter une aide de 2 000.00 € à l'étude de faisabilité de l'ancienne église.

#### Le Contexte :

L'ancienne église doit faire l'objet de réparations importantes. Une étude de faisabilité peut être réalisée afin de définir les travaux prioritaires et leurs coûts. Cette étude menée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles s'élève à 20 000.00 € hors taxe. La DRAC et l'ASEV SIT la financent. La commune de Vertaizon pourrait apporter une participation de 2 000.00 €.

**16 voix POUR**

Arnaud SERRANO : Effectivement, nous nous devons de participer au projet d'étude, mais il nous est difficile d'aller au-delà de 2 000.00 € puisque dans le cadre de l'accessibilité pour tous au patrimoine, nous accordons déjà un budget pour la participation à l'élaboration du projet de « Braille et Culture » pour un montant de 3 165.00 € et nous faisons déjà un versement de subvention de 1 800.00 €.

### **G-Tarifs communaux 2020/2021 :**

Les membres du conseil sont invités à se prononcer sur les modifications des tarifs de location des salles des fêtes et de Chignat.

#### Le contexte :

La commission « Salles communales et vie associative » s'est réunie et propose de modifier les tarifs de location des salles de la façon suivante :

- Suppression du tarif réduit pour les élus,
- Suppression du tarif réduit pour les agents de la commune de Vertaizon et mise en place de la gratuité pour une des deux salles (des fêtes ou communale), une fois par an.

**16 voix POUR**

### **THEME n°3 : RESSOURCES HUMAINES :**

#### **A-Création d'un poste au service technique en partenariat avec la mission locale :**

Les membres du conseil doivent délibérer sur le fait de créer un emploi aidé au service technique à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021.

#### Le contexte :

L'équipe du service technique est aujourd'hui en sous-effectif. Il est proposé de travailler avec la Mission Locale de Cournon d'Auvergne afin de proposer à un jeune, éloigné du monde du travail, d'intégrer l'équipe.

Il s'agit d'un dispositif financé, en partie, par l'Etat à hauteur de 65% du SMIC horaire brut sur les 20 à 26 premières heures du contrat : Le Parcours Emploi Compétences Jeunes. En échange, la collectivité s'engage dans une démarche de formation afin que le nouvel agent dispose de compétences pour exercer un emploi à l'issue de son contrat. Sa durée est de six à neuf mois et peut être renouvelé jusqu'à dix-huit mois.



Une somme de 14 000.00 € est prévue au budget 2021 afin de couvrir les rémunérations de la personne recrutée pour une durée de neuf mois, à plein temps. L'aide de l'Etat s'élèverait à 5 198.13 € en cas de financement des vingt premières heures. Le coût pour la commune serait de 8 801.87 €.

L'idée est de partir sur un poste d'agent technique polyvalent dans un premier temps.

**16 voix POUR**

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Clôture appel d'offre restaurant scolaire 2020 :**

Un avenant est nécessaire afin de clôturer l'appel d'offre du restaurant scolaire 2020 au 31 janvier 2021. En effet, les fournisseurs n'ont pas rendu dans les temps les documents réglementaires du nouvel appel d'offre 2021/2023. Il a été décidé de continuer les commandes sur l'ancien marché.

**16 voix POUR**

*Clôture de la séance à 20h40*